

TABLE DES MATIERES

	<i>Page</i>
RAPPORT	1 – 8
ANNEXES	
Annexe I	Liste des participants
Annexe II	Ordre du jour de la réunion
Annexe III	Liste des aires prioritaires de conservation situées en mer ouverte, y compris les zones profondes, susceptibles d'inclure des sites qui pourraient être candidats à l'inscription sur la liste des ASPIM

Introduction

1. L'identification des aires d'intérêt pour la conservation en vue de promouvoir la mise en place d'un réseau représentatif écologique d'aires protégées en Méditerranée est l'une des priorités du Plan d'Action pour la Méditerranée, comme l'ont confirmé les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone à leur 16^{ème} Réunion Ordinaire (novembre 2009, Marrakech, Maroc).
2. Dans ce but, un projet financé par la DG Environnement de la Commission Européenne (CE) est mis en œuvre par le CAR/ASP selon un processus développé en deux phases. La première phase, mise en œuvre entre 2008 et 2009, comprenait la réalisation d'un examen approfondi des données scientifiques disponibles pour identifier des zones prioritaires de conservation situées en mer ouverte, pouvant inclure des aires susceptibles d'être candidates pour inscription sur la Liste des ASPIM, en accord avec les dispositions du Protocole ASP et Biodiversité. La seconde phase, qui a démarré en 2010, vise à avancer davantage le processus en vue de mener les actions nécessaires pour prioriser, le cas échéant, les aires identifiées sur une base scientifique et sur la base de la faisabilité des critères ASPIM, et pour combler les lacunes d'appréciation, le cas échéant, pour un certain nombre de ces aires.
3. Cette Réunion Extraordinaire des Points Focaux pour les Aires Spécialement Protégées avait pour but d'examiner les résultats de la première phase du projet et de fournir des conseils en ce qui concerne la mise en œuvre de la seconde phase, en vue de permettre au CAR/ASP d'avancer dans la concrétisation des résultats du programme de travail du PAM relatif aux ASPIM et de préparer un rapport final pour examen par la réunion ordinaire des Points Focaux du CAR/ASP de 2011.
4. La Réunion s'est tenue à Istanbul, Turquie, à l'hôtel « The Peak Hotel », le 1^{er} juin 2010, avec l'appui des autorités turques.

Participation

5. Ont assisté à la réunion les représentants des Parties contractantes suivantes : Algérie, Bosnie & Herzégovine, Chypre, Commission Européenne, Croatie, Espagne, France, Grèce, Italie, Jamahiriya Arabe Libyenne, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Slovaquie, République Arabe Syrienne, Tunisie et Turquie.
6. L'Unité de Coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée (PNUE/MEDU), la Division du Droit environnemental et des Conventions du PNUE et le Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC) étaient représentés à la réunion.
7. Les institutions et organisations suivantes étaient également représentées avec le statut d'observateurs : ACCOBAMS, FAO, CGPM, CIESM, UICN, Programme Méditerranéen du WWF, Greenpeace International, Association MedPAN, Turkish Marine Research Foundation.
8. La liste des participants figure à l'Annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour

Ouverture de la réunion

9. M. Abderrahmen GANNOUN, Directeur du CAR/ASP, a souhaité la bienvenue aux participants et remercié les autorités turques de l'aide qu'elles ont apporté pour l'organisation de la réunion. Après avoir rappelé le contexte de cette Réunion Extraordinaire des Points Focaux, il a souligné l'importance de l'événement, indiquant qu'il s'agissait d'informer les Points Focaux des résultats du travail entrepris par le CAR/ASP dans le cadre d'un projet financé par la Commission Européenne pour l'identification d'aires prioritaires de conservation situées en mer ouverte. Il a souligné que ce projet avait été réalisé grâce au soutien financier de la Commission Européenne avec l'appui du Comité de pilotage formé de représentants des organisations internationales et régionales concernées.
10. Mme. Tatjana HEMA a souhaité la bienvenue aux participants au nom de l'Unité de Coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée en soulignant que la réunion s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations et décisions des Parties Contractantes de la Convention de Barcelone relatives à la création d'un réseau exhaustif d'aires protégées en Méditerranée. Elle a souligné que le programme de travail du PAM comporte des objectifs ambitieux en matière de biodiversité notamment au niveau des AMP et que cette réunion était l'occasion de partager avec les pays les conclusions du travail entrepris depuis plus de deux ans par le CAR/ASP en vue d'identifier des aires d'intérêt pour la conservation dans les zones de mer ouverte en Méditerranée. Cette réunion était aussi l'occasion de mobiliser les pays riverains de la Méditerranée pour faire avancer la réflexion sur ce thème. Elle a souligné que le PAM était entré dans une nouvelle phase et privilégiait une approche écosystémique, en liaison avec l'identification de sites d'intérêt pour la conservation en Méditerranée.
11. M. Alphonse KAMBU, représentant de la Division du Droit environnemental et des Conventions du PNUE (UNEP/DELC), a souligné que la conservation des aires marines situées au-delà de la juridiction nationale (ABNJ) n'est pas seulement une question très actuelle mais un problème d'une importance vitale : l'Assemblée générale des Nations Unies a créé un groupe de travail sur la biodiversité dans les ABNJ, la CDB a élaboré des critères scientifiques en vue d'identifier les aires prioritaires en matière de conservation dans ces zones et le PNUE envisage de se pencher sur la gouvernance du patrimoine commun, y compris en haute mer; ce projet en cours du PAM est donc aussi pertinent qu'actuel et répond aux interrogations planétaires concernant la gestion du patrimoine commun en haute mer. C'est pourquoi le travail entrepris par le CAR/ASP a suscité un tel intérêt.
12. La coopération internationale au niveau régional est indispensable à la protection des ABNJ. Il s'agit d'une frontière ultime en matière de protection de l'environnement, puisque ces zones abritent certains des écosystèmes encore vierges de la planète, même si les activités minières ont déjà un impact non négligeable dans ce secteur. Certaines des activités entreprises en Méditerranée pourraient inspirer des initiatives dans d'autres mers régionales. En conclusion, il a souligné que cette initiative pertinente peut profiter à l'ensemble de la communauté mondiale à condition de tirer les leçons de l'expérience acquise.
13. M. Sabri KIRIS, Directeur Général adjoint du Ministère de l'environnement et des forêts, a souhaité la bienvenue aux participants au nom des autorités du pays hôte, soulignant que depuis l'entrée en vigueur du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées en 1986, la Turquie a enregistré des résultats appréciables en collaboration avec le CAR/ASP, notamment en ce qui concerne la conservation du phoque moine de Méditerranée et les tortues de mer.

14. Dans ce contexte, il a énuméré 17 sites importants de nidification des tortues de mer sur les côtes méditerranéennes de la Turquie. Il a également rappelé que son pays avait créé de nombreuses Aires Spécialement Protégées en vue de préserver les sites naturels et les habitats d'espèces menacées.
15. Il a informé la réunion que la Turquie avait participé entre 2006 et 2008 à un projet triennal d'inventaire, de cartographie et de contrôle des herbiers de posidonies en Turquie, en Algérie, en Libye et en Tunisie. Mersin et Gökçeada étaient deux des sites pilotes étudiés dans le cadre du projet.
16. Il a formulé des vœux pour le succès de la réunion et invité les participants à un dîner offert par les autorités turques, en indiquant que ce dîner, organisé à bord d'un bateau remontant le Bosphore, était une occasion de découvrir les splendeurs du Bosphore et d'Istanbul, ce berceau de plusieurs civilisations qui est aussi l'une des plus belles villes du monde.

Point 2 de l'ordre du jour **Règlement intérieur**

17. Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention de Barcelone sur la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, annexe XI) s'appliquera *mutatis mutandis* à la présente réunion.

Point 3 de l'ordre du jour **Election du bureau**

18. Après des consultations informelles, les participants à la réunion ont élu, à l'unanimité le bureau composé comme suit :

Président : M. Giulio RELINI (Italie)

Vice-présidents : M. Fehmi SAHIN (Turquie)
M. Abdallah MASTOUR (Maroc)

Rapporteur : M. Robert TURK (Slovénie)

19. Le CAR/ASP a assuré le Secrétariat de la réunion.

Point 4 de l'ordre du jour **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

20. La réunion a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote UNEP(DEPI)/MED WG.348/1 Rev.2. L'ordre du jour est joint en Annexe II au présent rapport.
21. La réunion a approuvé l'organisation des travaux proposés par le Secrétariat figurant dans l'ordre du jour provisoire annoté de la réunion (document UNEP(DEPI)/MED WG.348/2 Rev.1).

Point 5 de l'ordre du jour

Identification de sites potentiels en mer ouverte, incluant les eaux profondes, qui pourraient satisfaire aux critères ASPIM

22. Faisant référence au document UNEP(DEPI)/MED WG.348/3 Rev.1, le Secrétariat a présenté les activités mises en œuvre pour l'identification de sites potentiels en mer ouverte, incluant les eaux profondes, qui pourraient satisfaire aux critères d'inscription sur la Liste des ASPIM.
23. Replaçant la mise en œuvre de ces activités dans un contexte plus général qui promeut la création en Méditerranée d'un réseau représentatif d'aires marines protégées à l'horizon 2012, incluant des sites en haute mer, le Secrétariat a présenté les deux phases de mise en œuvre de l'Action de Gestion Conjointe entre le Plan d'Action pour la Méditerranée et la Commission Européenne.
24. Le Secrétariat a précisé l'objectif de cette réunion qui visait à présenter aux participants les principaux résultats de la première phase de ce projet et à discuter les conditions de mise en œuvre de la seconde phase.
25. La première phase du projet a été mise en œuvre en 2008 et 2009 et comprenait la collecte des données scientifiques disponibles pour identifier des aires prioritaires de conservation situées en mer ouverte, incluant les eaux profondes. Pour appuyer la présentation de ce processus de sélection, le Secrétariat a présenté le Système d'Information Géographique développée dans le cadre du projet, compilant l'ensemble des informations exploitées.
26. La deuxième phase du projet, qui sera mise en œuvre entre 2010 et 2011, consistera à préparer les rapports de présentation pour les aires identifiées comme candidates sur l'inscription sur la Liste des ASPIM.
27. Le Secrétariat a noté l'évolution du projet qui était initialement conçu pour considérer les aires situées au-delà des juridictions nationales mais au démarrage des travaux, et considérant les caractéristiques écologiques et biologiques d'importance pour la conservation des aires concernées, il est apparu nécessaire de considérer les zones situées plus généralement en mer ouverte, incluant les zones de mer profonde, sans tenir compte à ce stade des statuts juridiques des aires.
28. Le Secrétariat a salué la qualité du travail réalisé par ce Comité de pilotage du projet composé de représentants d'organisations internationales et régionales (PNUE, CE, FAO, CGPM, OMI, REMPEC, ACCOBAMS, IUCN et WWF) et a appelé à poursuivre cette bonne collaboration entre les différentes institutions membres pour la mise en œuvre de la seconde phase.
29. Toutes les données des différentes sources ont été compilées dans un Système d'Information Géographique (UNEP(DEPI)/MED WG.348/Inf.7). La série de couches préparées a permis de définir une liste des aires d'intérêt pour la conservation dans les mers ouvertes, y compris la mer profonde. Les différentes couches ont été présentées sur l'écran par le Secrétariat.
30. Les activités de la seconde phase du projet visent à faciliter le processus de désignation des sites ASPIM figurant dans les aires d'intérêt pour la conservation identifiées au cours de la première phase dans les mers ouvertes, y compris la mer profonde. La création d'ASPIM dans ces zones passe par un processus de coordination et de consultation entre pays voisins.

31. Les Parties qui formulent des propositions pour la Liste des ASPIM fourniront au CAR/ASP un rapport de présentation contenant des informations sur la localisation géographique de la zone, ses caractéristiques physiques et écologiques, son statut juridique, son plan de gestion et les moyens de sa mise en œuvre, ainsi qu'une déclaration justifiant son importance pour la Méditerranée. Ainsi, chaque fois qu'une proposition concerne une zone située entièrement ou partiellement en haute mer ou dans des zones où les limites de la juridiction ou de la souveraineté nationale n'ont pas encore été définies, les Parties voisines doivent se consulter pour garantir la cohérence des mesures proposées en matière de protection et de gestion et des moyens de leur mise en œuvre.
32. Autrement dit, les activités de la seconde phase du Projet visent à faciliter le processus aboutissant à la rédaction du rapport de présentation par les Parties voisines de l'aire et à accompagner les pays concernés dans ce processus de consultation et de coordination.
33. Pour chaque site envisagé, il est suggéré de créer un groupe de travail *ad hoc* formé de représentants des pays voisins de la zone concernée. Le RAC/SPA aura la responsabilité de faciliter les travaux de ces groupes de travail.
34. Les activités de la seconde phase pourraient porter sur les points suivants :
35. Analyse du contexte juridique de chaque site envisagé
L'analyse approfondie du statut juridique de chaque site doit permettre de vérifier avec précision que les frontières de la juridiction ou de la souveraineté nationale correspondante sont clairement définies et qu'il n'existe pas de conflit affectant les zones concernées.
36. Définition préalable du périmètre du site envisagé
En fonction des résultats de la première phase du projet, les frontières et la surface des aires sélectionnées seront préalablement définies sur la base des informations disponibles. Les frontières définitives seront validées durant la phase de consultation finale en tenant compte des résultats des éventuelles études de terrain.
37. Organisation de la collecte des données
Il est prévu d'organiser et de promouvoir des études océanographiques, et en particulier d'études biologiques, sur les sites envisagés afin de collecter les données permettant de mieux délimiter chaque zone et d'améliorer les rapports de présentation. Une telle activité implique un effort de coordination avec les organismes de recherche ayant les moyens techniques requis pour l'exploration de ces zones.
38. Préparation du rapport de présentation
Les rapports de présentation seront rédigés par un groupe d'experts nationaux et internationaux, conformément au format de présentation des rapports sur les ASPIM adopté par les Parties Contractantes de la Convention de Barcelone. Il est à noter que conformément aux dispositions du Protocole ASP/DB, les rapports de présentation des ASPIM devront être soumis aux Parties concernées.

Point 6 de l'ordre du jour

Discussion sur les résultats et produits de la première phase et modalités de mise en œuvre de la deuxième phase du projet

39. La réunion a été invitée à examiner les résultats de la première phase et à discuter des conditions de mise en œuvre de la deuxième phase du projet.

40. Plusieurs délégués ont fait part de leurs remerciements au Secrétariat et ont exprimé leur satisfaction quant à la qualité du travail réalisée par le CAR/ASP pour l'identification de sites potentiels en mer ouverte, incluant les eaux profondes, qui pourraient satisfaire aux critères d'inscription sur la liste des ASPIM.
41. La représentante de Chypre a exprimé l'intérêt de son pays concernant deux des aires identifiées comme ASPIM potentielles et proposées par le CAR/ASP, à savoir le Mont Eratosthène et le Nord-Est de la mer Levantine. Elle a souligné le fait que l'aire d'Eratosthène est située entièrement au sein de la zone économique exclusive (ZEE) de Chypre et qu'elle est de ce fait une aire sous sa juridiction exclusive, dans laquelle Chypre exerce également des droits souverains en accord avec les dispositions pertinentes de la Convention de Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS). Elle a par ailleurs mis l'accent sur le fait que selon le Protocole ASP/DB, c'est la Partie concernée, dans ce cas Chypre, qui pourrait proposer l'aire pour inscription sur la liste des ASPIM. Cela étant, Chypre souhaite que le Mont Eratosthène ne soit pas inclus parmi les ASPIM potentielles proposées par le CAR/ASP pour la mer ouverte.
42. Le débat engagé entre les participants a souligné la problématique concernant l'absence de données pour ces zones souvent mal connues d'un point de vue scientifique et écologique. Cependant, plusieurs délégations ont exprimé que cet élément ne devait pas être considéré comme un frein à la poursuite du processus et à l'engagement des activités de la deuxième phase. D'autres pays ont confirmé la nécessité de poursuivre les investigations scientifiques en pleine mer et en mer profonde pour combler les lacunes en matière de connaissance de ces sites.
43. Tout en reconnaissant l'utilité de continuer la collecte de données et d'informations, le représentant de la CGPM a suggéré qu'il conviendrait d'affiner davantage les critères d'identification des ASPIM.
44. La délégation française a rappelé les étapes et les efforts de coordination qui ont été nécessaires à la mise en place du Sanctuaire Pélagos, qui a pu être déclaré en tant qu'ASPIM incluant une zone en haute mer bien que de nombreuses données écologiques, socio-économiques et juridiques étaient manquantes à ce moment là. Elle a précisé que de telles lacunes ont été prises en compte par le plan de gestion.
45. La délégation française a proposé de mettre à disposition du CAR/ASP les données dont dispose l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) et issues des campagnes océanographiques sur les canyons du Golfe du Lion. Elle a annoncé l'organisation prochaine d'une campagne au niveau des canyons de la Corse. L'AAMP se propose de mettre son expérience à disposition de la Convention de Barcelone et du CAR/ASP pour le montage d'un projet d'exploration des canyons à l'échelle de la Méditerranée. Dans ce cadre, elle a informé la réunion de l'intention de l'AAMP de proposer un accord quadripartite à ce sujet avec l'IUCN, le CAR/ASP et ACCOBAMS, pour ce qui concerne notamment le recensement des populations de mammifères marins.
46. Dans la perspective d'impliquer d'autres instances concernées par le sujet, plusieurs délégations ont appelé à la participation de la Commission Internationale pour le Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT). Par ailleurs, la Commission Internationale pour l'Exploration Scientifique de la Mer Méditerranée (CIESM) s'est proposée à collaborer activement aux prochaines étapes de mise en œuvre du projet et la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) s'est engagée à poursuivre sa collaboration au cours de la deuxième phase du projet.

47. La représentante du Secrétariat d'ACCOBAMS a exprimé sa satisfaction quant à la présence de 9 aires d'importance pour les cétacés parmi les 13 aires prioritaires de conservation identifiées au cours de la première phase du projet. Elle a par ailleurs souligné l'intérêt d'ACCOBAMS à poursuivre sa collaboration au sein du comité de pilotage du projet et au sein des groupes de travail qui seront mis en place pour les activités de la deuxième phase.
48. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance des questions relatives aux statuts juridiques des aires concernées et ont proposé que des analyses approfondies de ces questions soient réalisées au début de chaque processus de préparation des rapports de présentation des ASPIM situées totalement ou partiellement en haute mer.
49. Les débats ont abouti à la formulation de propositions de la part de pays présents quant à la poursuite des activités concernant les sites retenus (Annexe III) dans le cadre de la deuxième phase du projet. Dans ce contexte, certains représentants ont exprimé l'intérêt de leur pays à engager des activités dans le cadre de la deuxième phase de mise en œuvre du projet.
50. Les représentants de la France et de l'Espagne ont informé la réunion de la volonté de leur pays à poursuivre leur collaboration engagée au niveau du Golfe du Lion et d'étudier la possibilité de préparer une proposition pour la déclaration d'une ASPIM dans cette zone de mer ouverte incluant des eaux profondes.
51. Le représentant de l'Espagne a par ailleurs indiqué l'intérêt de son pays à poursuivre le processus de collaboration engagé avec le Maroc et l'Algérie concernant la mer d'Alboran. Concernant la zone des Baléares, il a indiqué que celle-ci se trouve dans la zone espagnole de conservation des ressources marines vivantes et que son pays compte poursuivre la mise en œuvre de mesures nécessaires en collaboration avec la Commission Européenne et tenant compte des dispositions de l'ICCAT.
52. Le représentant de la Slovénie a informé la réunion de l'organisation en octobre 2010 d'un atelier de travail qui s'intitule "Vers un réseau représentatif d'AMP dans l'Adriatique" et a appelé les pays riverains de l'Adriatique à mettre à profit ce forum pour aller de l'avant vers une action coordonnée de mise en place d'une ASPIM dans cette région de pleine mer.
53. Suite à la proposition de certaines délégations, la réunion a recommandé que, pour chaque site retenu, le Secrétariat contacte officiellement les autorités des pays concernés à travers les voies diplomatiques appropriées. Cette étape est indispensable pour entamer le processus de création des ASPIM dans des aires comprenant la haute mer et permettra de sensibiliser les décideurs et les institutions nationales compétentes quant aux activités développées dans le cadre de ce projet.
54. La représentante du PNUE/MEDU a rappelé qu'à sa dernière réunion tenue à Rabat (Maroc) les 5 et 6 mai 2010, le Bureau des Parties Contractantes de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles avait souligné la nécessité d'élaborer une approche appropriée basée sur le cadre international applicable aux questions liées aux dispositions légales et institutionnelles pour la gestion des ASPIM situées au-delà des juridictions nationales, ainsi que sur les relations nécessaires avec les autres processus et agences des Nations Unies pertinents sur ce sujet.
55. Le Secrétariat a présenté la Note conceptuelle pour une étude sur les questions légales et institutionnelles relatives à la création et à la gestion des ASPIM situées totalement ou partiellement dans des aires méditerranéennes au-delà des juridictions nationales (UNEP(DEPI)/MED WG.348/4). Le représentant du Secrétariat a déclaré que l'étude

proposée visait à analyser les conventions internationales et régionales pertinentes applicables à la Méditerranée. Il sera procédé par ailleurs à l'analyse des parties prenantes dans la mise en œuvre des différents règlements applicables aux aires situées au-delà des juridictions nationales en vue d'aboutir à une meilleure gouvernance.

56. La méthodologie de travail comportait trois étapes : recensement des dispositions juridiques ayant trait aux AMP en haute mer, analyse des dispositions relatives aux AMP en haute mer et développement d'une approche appropriée concernant les dispositions légales pour la mise en place et la gestion des ASPIM situées au-delà des juridictions nationales.
57. Le représentant de la CGPM a souligné l'importance de tenir dûment compte des réglementations sur la pêche et la préservation des écosystèmes marins vulnérables en conformité avec les recommandations contraignantes de la CGPM et d'autres instruments internationaux sur les pêches comme l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poisson et la récente résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les pêcheries durables qui visent également à la préservation des écosystèmes marins vulnérables. Il a également indiqué qu'il conviendrait de s'inspirer des lignes directrices de la FAO sur la gestion des pêcheries en haute mer pour toutes les activités futures dans ce domaine.
58. En réponse à la question d'un représentant, le Secrétariat a indiqué que l'étude ferait appel aux compétences d'experts juridiques, compte tenu de la masse de documents existants sur la question. Au besoin, le Secrétariat ferait appel aux Points focaux et éventuellement aux Parties contractantes pour définir des orientations relatives à la création d'ASPIM.
59. Une représentante de l'IUCN a signalé qu'un groupe de réflexion créé par son organisation avait entrepris une étude de la question et pourrait contribuer à clarifier certains des points concernés.
60. La réunion a approuvé la méthodologie proposée tout en soulignant l'importance de tenir compte des cadres internationaux existants et de collaborer avec les organisations internationales concernées.
61. Le représentant de la Commission Européenne s'est dit déçu de constater le peu d'empressement des Parties à aller de l'avant en vue de protéger les aires identifiées lors de la première phase du projet.

Point 7 de l'ordre du jour

Questions diverses

62. Aucune autre question n'a été soulevée sous ce point de l'ordre du jour.

Point 8 de l'ordre du jour

Adoption du Rapport de la réunion

63. Le projet de rapport rédigé par le Secrétariat a été examiné, amendé et adopté par la réunion.

Point 9 de l'ordre du jour

Clôture de la réunion

64. Le Président a prononcé la clôture de la réunion le 2 juin 2010 à 10h10.

ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS – *LISTE DES PARTICIPANTS*

ALGERIA – ALGERIE

Mlle Nadia CHENOUF

Sous Directrice des Sites, des Paysages du
Patrimoine Naturel et Biologique
Ministère de l'Aménagement du Territoire et
de l'Environnement
Rue des Quatre Canons – Alger
Algérie
Tel: 213 21 43 28 84
Tel: 213 772 203390 → Mobile
Fax: 213 21 43 28 84
E-mail: chenoufnadia@yahoo.fr

**BOSNIA & HERZEGOVINA
BOSNIE & HERZEGOVINE**

Ms Vildana Goković

Expert
Hydro Engineering Institute Sarajevo / MAP
Office for B&H
Stjepana Tomića 1, 71 000 Sarajevo
Bosnia & Herzegovina
Tel: 387 33 207 949
Fax: 387 33 207 949
E-mail: vildana.gokovic@heis.com.ba

CROATIA – CROATIE

Ms Ivna VUKSIC

Expert Associate
Ministry of Culture, Nature Protection
Directorate
Department for Strategic Planning in Nature
Protection and EU Integration
Runjaninova 2, 10 0000 Zagreb
Croatia
Tel: 385 1 4866 186
Fax: 385 1 4866 100
E-mail: ivna.vuksic@min-kulture.hr

CYPRUS – CHYPRE

Mrs Marina ARGYROU

Senior Fisheries & Marine Research Officer
Republic of Cyprus
Department of Fisheries & Marine Research
1416 Nicosia, 101 Vithleem Street
Cyprus
Tel: 357 22807852
Fax: 357 22775955
E-mail: margyrou@dfmr.moa.gov.cy

Ms Melivia DEMETRIOU

Attaché
Republic of Cyprus
Ministry Foreign Affairs
Presidential Palace Avenue,
1447 Nicosia
Cyprus
Tel: 357 22401278
Fax: 357 22425327
E-mail: mdemetriou@mfa.gov.cy

**EUROPEAN COMMISSION
COMMISSION EUROPEENNE**

Mr. Juan Pablo PERTIERRA

Unit D2: Marine
Directorate General Environment European
Commission
Avenue de Beaulieu 5, Office BU9 03/125
Bruxelles
Belgium
Tel: 32 2 2966443
Fax: 32 2 2979697
E-mail: Juan-Pablo.Pertierra@ec.europa.eu

FRANCE – FRANCE

Ms LYDIA MEYER

Chargée de mission coordination
internationale et communautaire
MEEDDM (ministère de l'écologie)
Grande Arche de la Défense
92055 Paris la Défense (bureau 13.42, 13^e
étage)
Tel: 33 1 42 19 37 20
Fax :
E-mail: lydia.meyer@developpement-
durable.gouv.fr

Mrs Laurence PETITGUILLAUME

Chargée de mission
MEEDDM
TPA 6 Place des degrés
92055 Paris la Défense
Tel: 33 1 40 81 76 77

Mr. Philippe ROBERT

Agence des aires marines protégées
Relations Internationales
Antenne Méditerranée,
DDTM, BP 501
83401 Toulon Cedex09
France
Tel: 33 4 94 46 83 66
Fax: 33 4 94 46 83 73
E-mail : philippe.robert@aires-marines.fr

Ms Anne REOCREUX

Agence des aires marines protégées
Antenne Méditerranée,
DDTM, BP 501
83401 Toulon Cedex09
France
Tel : 33 4 94 46 83 66
Fax : 33 4 94 46 83 73
E-mail : anne.reocreux@aires-marines.fr

GREECE – GRECE

Mrs ELENI TRYFON

Expert
Ministry for the Environment, Energy and
Climate Change
Nature Management Section
Greek
36, Trikalon str., GR 11526, Athens
Greece
Tel: 30 210 6918202
Fax: 30 210 6918487
E-mail: e.trifon@dpers.minenv.gr

Prof. Efthymios PAPASTAVRIDIS

Adjunct Professor
University of Thrace
7, Agiou Meletiou Str.,
11361 Athens
Greece
Tel: 30 210 82 14147
Fax: 30 210
E-mail: epapastavridis@hotmail.com

ITALY – ITALIE

Mrs Daniela Addis

Legal Advisor
Ministry for the Environment, Land and Sea
Via Cristoforo Colombo, 44 – 00147 Rome
Italy
Tel: 39 06 57 22 34 04
Fax: 39 06 57 22 34 83
E-mail: addis.daniela@minambiente.it

Pr. Giulio RELINI

Formerly Full Professor in Ecology
University of Genova and Italian -
Soc. For Marine Biology
Centro di Biologia Marina del Mar Ligure
c/o DIP.TE.RIS
Università di Genova, Corso Europa
Corso Europa, 26 - 16132 Genova
Italy
Tel: 39 010 3533016
Fax: 39 010 3533016
E-mail: biolmar@unige.it

**LIBIAN ARAB JAMAHIRIYA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE**

Mr. Mohamed Elhadi SHERIF

Head, Plant Cover Conservation Section
Environment General Authority (EGA)
Janzoor, Alghiran,
P.O. BOX 83618 - Tripoli
Libya
Tel: 218 21 487 3761
Fax: 218 21 487 2160
E-mail: moelhadi@gmail.com

MALTA – MALTE

Mr. Christopher COUSIN

Environment Protection Officer
Malta Environment and Planning Authority
PO Box 200, Marsa, MRS 1000
Malta
Tel: 356 2290 7104
Fax: 356 22 90 15 85
E-mail: mpas.malta@mepa.org.mt

MONACO – MONACO

Mr. Raphaël SIMONET

Chef de Section
Direction de l'Environnement
Principauté de Monaco
3, avenue de Fontvielle - MC 98000
Monaco
Tel: 377 98 98 19 65
Fax: 377 98 92 05 28 91
E-mail: rsimonet@gouv.mc

MONTENEGRO - MONTENEGRO

Mr. Novak CADJENOVIC

Advisor
Ministry of Spatial Planning and
Environmental Protection
RIMSKI TRG 46, 81000 PODGORICA
Montenegro
Tel: 382 20 22 85 11
Fax: 382 20228512
E-mail: novak.cadjenovic@gov.me

MOROCCO – MAROC

Mr. Abdellah EL MASTOUR

Chef de Service d'Aménagement des Parcs
et Réserves Naturelles
Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à
la Lutte contre la désertification
3, rue Harun Arrachid, Agdal
Maroc
Tel: 212 537 67 42 69
Fax: 212 537 67 27 70
E-mail: elmastourabdellah@yahoo.fr

SLOVENIA – SLOVENIE

Mr. Robert TURK

Head, Regional Unit Piran
Institute of the Republic of Slovenia for
Nature Conservation
Tartinijev trg 12, 6330 Piran
R Slovenia
Tel: 386 5 6710 901
Fax: 386 5 6710 905
E-mail: robert.turk@zrsvn.si

SPAIN - ESPAGNE

Mr. Rafael Centenera

Conselor of the Director of Fisheries
Resources and Acuaculture
Tel: 34 91 3476177
Fax: 34 91 347 6042
E-mail: rcentene@mapa.es

**SYRIAN ARAB REPUBLIC
REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE**

Ms Maya ABIDO

Ministry of Environment
Damascus
Syria
Tel: 963 11 2318682 / 231 8683
Tel: 963 933 234 084 →Mobile
Fax: 963 11 231 2120
E-mail: may_abido@hotmail.com

TUNISIA - TUNISIE

Mr. Habib BEN MOUSSA

Directeur
Agence de Protection et d'Aménagement du
Littoral
2, Rue Mohamed Rachid Ridha – BP 280 -
Tunis le Belvédère
Tel: 216 71 842 817 / 71 840 177
Tel: 216 71 98 642 495→Mobile
Fax: 216 71 848 660
E-mail: h.bmoussa@apal.nat.tn

TURKEY – TURQUIE

Mr. Adem AGIR

Agriculture Enginner
Ministry of Environment and Forestry
Sögütozu Caddesi
14/E Ankara
Turkey
Tel: 90 312 207 5896
Fax: 90 312 207 59 81
E-mail: agiradem@yahoo.com

Mr. Hakan BAYKAL

Expert
Tel: 90 312 2075979
Fax: 90 312 207 59 81
E-mail: hbaykal@cevreorman.gov.tr

Mr. Irfan EKMEKÇI
Biologist
Ministry of Environment and Forestry
Tel: 90 312 2075922
Fax: 90 312 207 59 59
E-mail: Ekmekci_hatay@hotmail.com

Ms Gülsün YESILHÜYÜK
City Planner
Ministry of Environment and Forestry
Foreign Relations & EU Department
Tel: 90 312 2075387
Fax: 90 312 2075454
E-mail: yesilhuyuk@yahoo.com ;
gyesilhuyuk@cob.gov.tr

Mr. Emrah MANAP
Biologist
Alparslan Türkeş
Cad.31.Sok 10
Hizmet binasi 06590 Bestepe - Ankara
Turkey
Tel: 90 312 2221234
Fax: 90 312 2222661
E-mail: emrah.manap@gmail.com

Mr. Ali Mennan MENNANOĞULLARI
Head of Department

Mr. Sabri KIRIS
Deputy General Director

Mr. Fehmi SAHIN

OBSERVERS - OBSERVATEURS

ACCOBAMS

**Mme Marie-Christine GRILLO-
COMPULSIONE**
Secrétaire Exécutif
ACCOBAMS
2, Terrasses de Fontvieille
Monaco
Tel: 377 98 98 2078 / 8010
Fax: 377 98 98 42 08
E-mail: mcgrillo@accobams.net

FAO

Mr. Matthieu BERNARDON
Fishery Officer
FAO, CopeMed II & ArtFiMed
Fisheries and Aquaculture Resources Use
and Conservation Division
Marine and Inland Fisheries Service (FIRF)
Subdelegación del Gobierno
Paseo de Sancha 64, Oficina 307,
29071 Málaga (Spain)
Tel: 34 952989245;
Fax: 34 958989252
E-mail: matthieu.bernardon@fao.org

GFCM - CGPM

Mr. Matthew CAMILLERI
General Fisheries Commission for the
Mediterranean -GFCM Secretariat
Via delle Terme di Caracalla,
0010, Rome
Italy
Tel: 39 0657056435
Fax: 39 06 57056500
E-mail: matthew.camilleri@fao.org

Mediterranean Science Commission - CIESM

Mr. Frederic BRIAND
Director General
CIESM (Mediterranean Science
Commission)
16 bvd de Suisse,
98000 Monaco
Tel: 377 9330 3879
Fax: 377 9216 1195
E-mail: fbriand@ciesm.org

IUCN - UICN

Mr. Larbi SBAÏ

Consultant
IUCN
21, rue Dakhla, lot Laäyoune,
Harchoura – Temara
Maroc
Tel: 212 661 895656/660119236/537744853
Fax: 212 537 688299
E-mail: sbai@mpm.gov.ma
larbisbai@yahoo.fr

Mrs Nilufer ORAL

Consultant
IUCN
Tel: 90 532 407 3358→Mobile
E-mail: niluferoral@hotmail.com

**WWF Mediterranean Programme Office –
Programme Méditerranéen du WWF**

Mr. Paolo LOMBARDI

Director
WWF Mediterranean Programme Office
Via PO 25/c
00198 Roma
Italy
Tel: 39 06 844 97 381 / 844 97 227 / 844
971
Tel: 39 335 595 48 38 → Mobile
Fax: 39 06 841 38 66
E-mail: plombardi@wwfmedpo.org

Ms Marina GOMEI

MPA Officer Marine Unit
WWF Mediterranean Programme Office
Via PO 25/c
00198 Roma
Italy
Tel: 39 06 8449 7355 / 8449 71
Tel: 39 347 4689298→ Mobile
Fax: 39 06 8413 866
E-mail: mgomei@wwfmedpo.org

Greenpeace International

Ms Sofia TSENIKLI

Marine Policy Advisor
Greenpeace International
Greenpeace, Klissovis, 106 77, Athens,
Greece
Tel: 30 210 3840774-5
Fax: 30 210 3804008
E-mail: sofia.tsenikli@greenpeace.org

Ms Giorgia MONTI

Ocean campaigner
Greenpeace Italia
P.zza dell'Enciclopedia Italiana, 50 00186
Roma Italy
Tel : 39 06 68136061 int 217
Fax: 39 06 45439793
E-mail: giorgia.monti@greenpeace.org

**MedPAN Association – Association
MedPAN**

Ms Marie ROMANI

Executive Secretary MedPAN
2, avenue Alexis Godillot
83400 Hyères
France
Tel: 33 4 94 27 57 72
Fax: 33 4 94 57 38 89
E-mail: marie.romani@medpan.org

Turkish Marine Research Foundation

Mr. Bayram ÖZTÜRK

Turkish Marine Research Foundation
P.O Box 10. Beykoz. Istanbul
Turkey
Tel: 90 216 4240772
Fax: 90 216 4240771
E-mail: ozturkb@istanbul.edu.tr

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME (UNEP)
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE)**

**Coordination Unit for the Mediterranean
Action Plan (UNEP/MAP)**
*Unité de Coordination du Plan d'Action
pour la Méditerranée (PNUE/PAM)*

Mrs Tatjana HEMA
Programme Officer
United Nations Environment Programme
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
48, V. Konstantinou Ave.,
116 35 Athens
Greece
Tel: 30 210 7273115
Fax: 30 210 7253196/7
E-mail: thema@unepmap.gr

**UNEP Division of Environmental law and
Conventions (UNEP/DELIC)**
*Division du Droit Environnemental et des
Conventions du PNUE (PNUE/DDEC)*

Mr. Alphonse KAMBU
Division of Environmental Law and
Conventions (DELIC)
United Nations Environment Programme
United Nations Avenue, Gigiri
PO Box 30552, 00100
Nairobi, Kenya
Tel: 254 20 7625 226
Fax: 254 20 7623 859
E-mail: alphonse.kambu@unep.org

100 Sites Historiques Méditerranéens

Mr. Daniel DROCOURT
Directeur / Coodonnateur
Programmes 100 sites historiques
méditerranéens
10 ter, Square Belsunce – 13001, Marseille
France
Tel : 33 4 91 90 78 74
Fax : 33 4 91 56 14 61
E-mail : ddrocourt@mairie-marseille.fr

**Regional Marine Pollution Emergency
Response Centre for the Mediterranean
Sea (REMPEC)**
*Centre Régional Méditerranéen pour
l'Intervention d'Urgence contre la
Pollution Marine Accidentelle (REMPEC)*

Ms Sophie MARTIN
Programme Officer
Regional Maritime Pollution Emergency
Response Centre for the Mediterranean Sea
(REMPEC)
Martime House, Lascaris Wharf
Valletta VLT 1921
Malta
Tel: 356 21 337296/7/8
Fax: 356 21 339551
E-mail: smartin@rempec.org

**Regional Activity Centre for Specially
Protected Areas (RAC/SPA)**
*Centre d'Activités Régionales pour les
Aires Spécialement Protégées
(CAR/ASP)*

Boulevard du Leader Yasser Arafat - BP
337 – 1080 Tunis Cedex - TUNISIE
Tel: 216 71 206 649 - 216 71 206 485 / 851/
765
Fax: 216 71 206 490
E-mail: car-asp@rac-spa.org

Mr. Abderrahmen GANNOUN
Director
E-mail: gannoun.abderrahmen@rac-spa.org

Mr. Daniel CEBRIAN
Marine Biology Expert
SAP BIO Programme Officer
E-mail: daniel.cebrian@rac-spa.org

Ms Souha EL ASMI
Expert-Marine Biologist
Programme Officer
E-mail: souha.asmi@rac-spa.org

Mr. Atef LIMAM
Marine Biology Expert
Coordination and Technical Backstopping
Officer MedMPAnet Project
E-mail: atef.limam@rac-spa.org

Ms Célia LE RAVALLEC
Project Officer
E-mail: celia.leravallec@rac-spa.org

Mr. Laid HAFSI
Financial Officer

Mrs Naziha BEN MOUSSA
Administrative Assistant

Ms Habiba MAKHLOUF
Executive Assistant

Mr. Chedly RAIS
Consultant
E-mail: chedly.rais@okanianos.org

Mr. Jordi LLEONART
Consultant

**Mr. Giuseppe NOTARBARTOLO DI
SCIARA**
Consultant
E-mail: giuseppe@disciara.net

Mr. Tullio SCOVAZZI
Consultant
E-mail: Tullio.scovazzi@ounimib.it

Mrs Stéphanie ALOUECHE
Interpreter
E-mail : stephanie_alouache@hotmail.fr

Mrs Anne-Marie DRISS
Interpreter
E-mail: annemarie_driss@fastmail.fm

Mr. John CORBETT
English Reviser
E-mail: john.corbett@noos.fr

Mr. Jean Pierre LERAY
French Reviser
E-mail : engel-leray@tiscali.fr

ANNEXE II – ORDRE DU JOUR

- Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la réunion
- Point 2 de l'ordre du jour – Règlement intérieur
- Point 3 de l'ordre du jour – Election du bureau
- Point 4 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
- Point 5 de l'ordre du jour – Identification de sites potentiels en mer ouverte, incluant les eaux profondes, qui pourraient satisfaire aux critères ASPIM
- Point 6 de l'ordre du jour – Discussion sur les résultats et produits de la première phase et modalités de mise en œuvre de la deuxième phase du projet
- Point 7 de l'ordre du jour – Questions diverses
- Point 8 de l'ordre du jour – Adoption du rapport de la réunion*
- Point 9 de l'ordre du jour – Clôture de la réunion

* Si les travaux des points de 1 à 7 de l'ordre du jour de la réunion ne peuvent pas être achevés dans les délais impartis, ne permettant pas par conséquent de préparer et d'adopter le rapport de la réunion lors du premier jour, l'adoption sera effectuée lors de la matinée du 2 juin 2010.

ANNEXE 3

LISTE DES AIRES PRIORITAIRES DE CONSERVATION SITUÉES EN MER OUVERTE, Y COMPRIS LES ZONES PROFONDES, SUSCEPTIBLES D'INCLURE DES SITES QUI POURRAIENT ÊTRE CANDIDATS À L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DES ASPIM

EBSA	Aires prioritaires de conservation	Critères	Remarques
Mer d'Alborán	<p>Les monts sous-marins de l'Alborán :</p> <p>Les monts sous-marins dans cette partie de la Mer d'Alborán contribuent à un vaste éventail de biodiversité marine et le site comprend un habitat crucial d'oiseaux marins et de cétacés.</p> <p>La façade sud-ouest de la Mer d'Alborán est extrêmement productive et constitue également un corridor migratoire pour les espèces d'oiseaux, de mammifères et de poissons qui voyagent entre l'Atlantique Est et la Méditerranée.</p>	<p>Valeur écologique :</p> <p>Biodiversité</p> <p>Productivité biologique</p> <p>Importance pour le cycle biologique</p> <p>Importance pour les espèces menacées</p> <p>Vulnérabilité</p> <p>Unicité</p>	
Aire des Iles Baléares	<p>Le sud des Baléares :</p> <p>Cette aire de Méditerranée occidentale comprend des monts sous-marins et offre un habitat de frai crucial pour le thon rouge du sud de même qu'un habitat essentiel pour les oiseaux marins et les cétacés.</p>	<p>Valeur écologique :</p> <p>Importance pour le cycle biologique</p> <p>Importance pour les espèces menacées</p> <p>Vulnérabilité</p> <p>Unicité</p>	
Aire du Golfe du Lion	<p>Le plateau et le talus continental du Golfe du Lion :</p> <p>Cette région du talus continental extrêmement productive du grand Golfe du Lion comprend également des canyons sous-marins dont la biodiversité est très importante. Cette aire partage également d'importants habitats de cétacés avec le Sanctuaire contigu des Pelagos et abrite probablement les mêmes populations de cétacés que celles du Sanctuaire. Elle représente la continuité naturelle à l'ouest, comprenant les eaux au large de la France et de l'Espagne, des mesures de conservation des cétacés prévues dans le Sanctuaire des Pélagos. Il s'agit également d'une aire importante d'oiseaux marins.</p>	<p>Valeur écologique :</p> <p>Productivité biologique</p> <p>Importance pour le cycle biologique</p> <p>Importance pour les espèces menacées</p> <p>Vulnérabilité</p> <p>Unicité</p>	Contigu au Sanctuaire Pelagos
Mer Tyrrhénienne	<p>Le tyrrhénien central :</p> <p>Cette partie de la Mer Tyrrhénienne, adjacente du Sanctuaire des Pelagos, est extrêmement productive, et contribue aux espèces d'oiseaux marins, de mammifères marins et de requins.</p>	<p>Valeur écologique :</p> <p>Productivité biologique</p> <p>Importance pour le cycle biologique</p> <p>Importance pour les espèces menacées</p> <p>Vulnérabilité</p> <p>Unicité</p>	Contigu au Sanctuaire Pelagos
Plateau tunisien	<p>Le nord du détroit de Sicile (y compris Aventure et les rives voisines) :</p> <p>Cette partie du centre-sud de la Méditerranée abrite un habitat essentiel d'oiseaux marins et de cétacés, des coraux en profondeur, des monts sous-marins et des bancs très peu profonds au large des côtes.</p>	<p>Valeur écologique :</p> <p>Unicité</p> <p>Productivité biologique</p> <p>Vulnérabilité</p> <p>Importance pour le cycle biologique</p> <p>Importance pour les espèces menacées</p>	

	<p>Le sud du détroit de Sicile :</p> <p>La région du Plateau tunisien du détroit de Sicile contribue à une aire de grande productivité et de nourricerie pour plusieurs espèces de requins de même qu'à un habitat crucial d'oiseaux marins.</p>	<p>Valeur écologique :</p> <p>Productivité biologique</p> <p>Importance pour le cycle biologique</p> <p>Importance pour les espèces menacées</p> <p>Vulnérabilité</p>	
Mer Adriatique	<p>L'Adriatique Nord et central :</p> <p>Cette partie de l'Adriatique septentrional présente une grande productivité naturelle qui contribue à un important réseau alimentaire, notamment des espèces d'oiseaux marins, des tortues caouanne et de plusieurs espèces de requins. En raison du niveau élevé de dégradation du nord-ouest de la Mer Adriatique, la création d'une aire protégée sur ce site nécessiterait d'importants efforts de restauration marine.</p>	<p>Valeur écologique :</p> <p>Productivité biologique</p> <p>Importance pour le cycle biologique</p> <p>Importance pour les espèces menacées</p>	
Mer Ionienne	<p>Santa Maria di Leuca :</p> <p>En plus de la contribution à un vaste éventail de diversité méditerranéenne, cette étendue septentrionale de la Mer Ionienne recèle un important habitat corallien en eau profonde.</p>	<p>Valeur écologique :</p> <p>Fragilité</p> <p>Caractère naturel</p> <p>Importance pour le cycle biologique</p> <p>Importance pour les espèces menacées</p>	
	<p>Le nord-est ionnien :</p> <p>La Mer Ionienne orientale et septentrionale comprend un habitat crucial de cétacés et d'importantes zones de nourricerie pour plusieurs espèces de requins.</p>	<p>Valeur écologique :</p> <p>Importance pour le cycle biologique</p> <p>Importance pour les espèces menacées</p>	
Mer Egée	<p>La Mer Thracienne :</p> <p>Cette partie de la Mer Egée est extrêmement productive et comprend un habitat crucial pour les oiseaux marins, le phoque moine de Méditerranée et d'autres mammifères marins, de même qu'un habitat corallien sous-marin. L'EBSA correspondante comprend le Parc marin national grec d'Alonissos et les Sporades septentrionales.</p>	<p>Valeur écologique :</p> <p>Productivité biologique</p> <p>Importance pour le cycle biologique</p> <p>Importance pour les espèces menacées</p> <p>Unicité</p>	
Mer Levantine	<p>Le nord-est du bassin levantin et le Tourbillon de Rhodes :</p> <p>Cette aire comprend d'importantes frayères de thon rouge du Sud de même qu'un habitat mammifère marin crucial.</p> <p>Cette caractéristique océanographique est la plus productive des eaux pélagiques de Méditerranée orientale et peut très bien offrir un habitat crucial tant pour les espèces de poissons que pour les mammifères marins.</p>	<p>Valeur écologique :</p> <p>Importance pour le cycle biologique</p> <p>Importance pour les espèces menacées</p> <p>Productivité biologique</p> <p>Unicité</p>	
Région du Delta du Nil	<p>La région du Delta du Nil :</p> <p>Cette partie sud de la Mer Levantine recèle des suintements froids récemment découverts, de même qu'un important habitat de tortues marines et, probablement, de cétacés.</p>	<p>Valeur écologique :</p> <p>Unicité</p> <p>Importance pour les espèces menacées</p> <p>Importance pour le cycle biologique</p>	